

des Princes &c. Juillet 1713. 53
transportées qu'en Suede & à leurs dépens.

Le Roi leur fournira des Passeports & trois Fregates Danoises pour les escorter, après l'échange ou la rançon.

En attendant l'embarquement, on fournira *gratis* le logement aux Suedois; les vivres seront à leurs dépens.

Il sera permis aux Danois & autres Conféderez, de retenir les prisonniers ou déserteurs de leurs troupes qui se trouveront parmi celles des Suedois, auxquels on donnera une pleine Amnistie, sous condition d'aller joindre leurs Regimens.

Les troupes marcheront trois jours, & se reposeront le quatrième; on fournira des Chariots à ceux qui tomberont malades dans la route.

Aucunes troupes Suedoises ne pourront être forcées de prendre parti parmi celles des Conféderez.

Les malades ou blessez qui sont à Tonningen, seront transportez dans le Pais d'Eyderstadt, où ils resteront à leurs dépens jusqu'à leur convalescence.

Tonningen sera remise au Prince Administrateur de Holstein Gottorp, sans que le Roi de Dannemarc puisse l'insulter par bombardement ou autrement, pendant l'année courante.

Sa Majesté Danoise conservera la possession du Duché de Sleswick jusqu'à la Paix.

Sa Majesté Danoise s'oblige de faire approuver ce Traité par ses A liez, & de le faire exécuter de bonne foi &c. Fait à Oldenswort le 16. Mai 1713. approuvé par le Comte de Steimbock le 17 du même mois, tant en son nom, qu'en celui des Généraux de son Armée.

VII. En